

Un Directeur des Opérations Interne (DOI) est présent en permanence sur le site aux heures ouvrées. Une astreinte locale a été mise en place en 2020 pour pouvoir couvrir une permanence lorsque le site est à l'arrêt.

Un retour d'expérience des accidents dans différents établissements de la société Brenntag France est présenté. L'association « Entre Taude et Bellebranche » demande à quelles dates se sont produits les accidents identifiés. Brenntag précise qu'ils n'ont pas eu lieu sur le site de Grez-en-Bouère, mais sur différents sites Brenntag en France au cours de l'année 2021.

Le sous-préfet observe que 8 personnes sur 47 salariés sont formées à la fonction de DOI, mais elles ne sont présentes sur le site qu'aux heures ouvrées. Brenntag indique qu'une astreinte locale composée uniquement d'ESI (Equipiers de Seconde Intervention) peut intervenir en moins de trente minutes en dehors de ces heures. Une astreinte nationale organisée par des cadres uniquement est également active en permanence pour couvrir les événements pouvant intervenir sur et hors des sites (transport par exemple). Le sous-préfet s'étonne qu'un cadre ne soit pas présent sur site pour prendre les décisions en cas d'incident. Brenntag précise qu'une astreinte locale composée de cadres va être installée sur ses grands sites en France. Toutefois, la mise en œuvre de cette procédure sur les sites moyens, dont Grez-en-Bouère, est plus compliquée du fait des effectifs restreints, mais une réflexion est en cours. Brenntag ajoute que le risque est moindre en dehors des heures ouvrées car il n'y a pas d'activité. Le sous-préfet fait remarquer que même s'il n'y a pas d'activité sur le site, cela n'implique pas qu'il n'y ait pas de risque.

Le sous-préfet demande des précisions sur l'arrêt de l'activité solvants. Les cuves en zone D1 et D3 vont être démantelées. Elles ne seront pas réutilisées.

Le sous-préfet souhaite savoir comment sont classés les produits dans l'inventaire simplifié en fonction des catégories de risque. Brenntag précise que certains produits peuvent être retrouvés dans plusieurs catégories. Le volume global de l'inventaire peut donc être supérieur au volume réel sur site.

L'association « Robin des Bois » questionne sur d'éventuels accidents ou incidents qui seraient intervenus sur la route. Brenntag affirme qu'il n'y en a pas eu.

L'association « Robin des Bois » demande s'il y a des GRV (grands récipients pour vrac) sur site et s'il y a des perspectives pour réduire leur nombre. En effet, ces contenants sont vecteurs de propagation d'incendie. Brenntag annonce qu'il y a plusieurs centaines de GRV sur site car il n'est pas toujours possible de livrer les clients par citerne. Le cœur du métier de Brenntag est de livrer en petites quantités. La livraison se fait donc dans des GRV de 1000 litres mais aussi dans des jerricans de 25 litres en plastique. Le problème de compatibilité de certains produits et matériaux ne permet pas de les stocker dans des cuves en acier.

L'association « Terre et Vie d'Anjou » demande si des accidents ou incidents ont eu lieu sur le site de Grez-en-Bouère depuis la dernière commission. Brenntag précise que seuls les accidents identifiés sur le diaporama se sont produits en 2021. L'association « Terre et Vie d'Anjou » fait part de la chute de 1 200 kg de chlorure de calcium le 17 janvier 2022. Cette information est confirmée par Brenntag qui précise que l'incident a eu lieu au magasin.

L'association « Terre et Vie d'Anjou » émet le souhait qu'une visite sur site soit proposée aux membres de la CSS. Le représentant du service interministériel de défense et de protection civile précise qu'aucune demande de ce type n'a jamais été effectuée, c'est une première demande. Le sous-préfet demande à Brenntag de proposer plusieurs dates.

La même association a constaté le 3 mars 2022 la présence de mousse dans un bassin de rétention et qui s'étendait dans les champs voisins. Brenntag n'a pas souvenir de cet incident. Le sous-préfet rappelle qu'en cas d'accident ou d'incident, la DREAL doit en être informée et demande à l'association « Terre et Vie d'Anjou » de communiquer à la DREAL les photos qu'elle a prises.

L'association « Terre et Vie d'Anjou » demande si le bassin de rétention en bord de route est souvent vidé. Brenntag répond par la négative. Le sous-préfet fait remarquer que, même avec de fortes pluies, il n'est jamais plein. Il affirme que la bâche du premier bassin de rétention est perforée et ne joue donc pas son rôle d'étanchéité.

reproche l'absence de transparence et ne comprend pas pourquoi la CSS ayant lieu au mois de mai, seuls les incidents ayant eu lieu l'année précédente sont abordés. M. le sous-préfet confirme que les membres de la CSS sont légitimes à poser des questions sur les événements récents.

L'association « Terre et Vie d'Anjou » s'interroge sur le devenir des produits qui ne vont pas dans le bassin de rétention des eaux pluviales, mais dans l'autre bassin. Brenntag précise que les produits passent dans une station de neutralisation. Il y a ensuite un traitement des boues par un prestataire, conformément à la réglementation. demande à la DREAL de vérifier où vont ces boues, à partir du bordereau de suivi des déchets (BSD).

Point n°4 :

La DREAL est invitée à présenter son diaporama.

Deux inspections ont été réalisées en 2021. Les rapports de la DREAL sont disponibles sur le site www.georisques.gouv.fr.

Suite à la visite du 22 juin 2021, la DREAL a demandé un porter à connaissance du préfet sur la gestion et le traitement des eaux car un dépassement des matières en suspension (MES) a été constaté. Elle a également demandé la mise à jour du plan des réseaux d'eau pour vérifier la séparation des réseaux d'eau industrielles, eaux de pluie et eaux usées.

Lors de la visite du 17 novembre 2021, une mise en demeure a été proposée au préfet car la mise à jour du plan des réseaux n'avait pas été faite. Par ailleurs, l'exploitant a 9 mois pour produire un dossier relatif aux traitements des eaux à compter de l'arrêté préfectoral complémentaire du 11 février 2022. La valeur des MES dans les rejets aqueux est redevenue conforme suite à un curage des bassins. Plusieurs mises en demeure ont été notifiées (cf diaporama).

Une visite a été réalisée par la DREAL le 31 mai 2022. Elle a constaté que certains points de l'arrêté de mise en demeure ont été levés. Il reste cependant un point à lever concernant la mise en place d'une mesure de maîtrise des risques sur des cuves acides (échéance 10 juin). Ces mesures techniques permettent d'éviter des mélanges incompatibles.

La DREAL précise qu'elle demandera des explications à l'entreprise par rapport aux questions de l'association « Terre et Vie d'Anjou ».

La DREAL revient sur l'exercice POI commun avec Aprochim effectué le 11 mars 2022 sur la base d'un scénario incendie sur le site voisin Nord Ouest Délaquage.

Le sous-préfet souligne qu'il est indispensable d'avoir de bonnes relations avec l'entreprise voisine Aprochim.

L'association « Robin des Bois » estime qu'il y a beaucoup de marge de progrès, que les mesures mises en place sont sous-dimensionnées en termes de risque incendie notamment. Par ailleurs, elle ne trouve pas approprié la mise en place d'un exercice incendie sur le site Nord Ouest Délaquage qui doit être un site pollué.

La secrétaire générale de la sous-préfecture rappelle qu'il ne s'agit que d'un scénario. Aucun incendie n'a été pratiqué réellement sur le site et personne n'est entré. Tout a été simulé à l'aide de visuels présentés sur tablette.

soulève que le site de Nord Ouest Délaquage est un problème. La secrétaire générale de la sous-préfecture indique que la procédure de bien sans maître n'a pas abouti à ce jour. La situation pourrait évoluer cette année.

L'association « Robin des Bois » revient sur la « faiblesse » de l'astreinte locale mise en place. Brenntag précise que des rondes physiques sont effectuées par une société de gardiennage au moins deux fois par nuit et le week-end.

Point n°5 :

L'association « Entre Taude et Belle Branche » demande si un exercice pourrait être réalisé avec la population. Le sous-préfet indique que ce type d'exercice est difficile à mettre en œuvre avec la population générale. Il est plus judicieux de faire des exercices ciblés (chaîne de commandement, gestion des eaux, test de sirène, ...). Il rappelle qu'il ne faut jamais sous-estimer les risques, même la nuit lorsqu'il n'y a pas de production.

L'association « Robin des Bois » demande à ce que la visite de site puisse être réalisée rapidement. Brenntag proposera plusieurs dates sur le mois de septembre à la sous-préfecture qui relatera ces propositions aux membres de la CSS.

L'ensemble des sujets ayant été abordés, la séance est levée à 16h30.

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet de Château-Gontier


Samuel GESRET

ANNEXE 1 – Liste des participants

Entité	Prénom Nom
Sous-préfet de l'arrondissement de Château-Gontier	
DREAL Pays de la Loire - Service risques naturels et technologiques	
DREAL – UIAM – pôle risque accidentel	
Direction Départementale des Territoires (DDT)	
Service interministériel de défense et de protection civiles	
SDIS - service « prévision des risques »	Adjudant-chef
Représentant la mairie de Grez-en-Bouère	
Maire de Bouère	
Représentant la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez	
Conseil Départemental de la Mayenne	
BRENNTAG	
BRENNTAG	
BRENNTAG	
BRENNTAG - CE	
Association « Robin des Bois »	
Association « Entre Taude et Belle Branche »	
Association « Terre et Vie d'Anjou »	
Collège Le Grand Champ	
Secrétaire générale – sous-préfecture de Château-Gontier	
Chargée de territoire – sous-préfecture de Château-Gontier	